

« C'est irréaliste » : le casse-tête du RSA conditionné à l'exercice d'une activité

Après Valérie Pécresse, le président-candidat Macron entend lier le versement du RSA à une activité hebdomadaire. Le camp de gauche et les associations d'insertion dénoncent la philosophie d'une telle réforme.

Par C.B - 18 mars 2022 à 21:00 | mis à jour le 18 mars 2022 à 21:20 - Temps de lecture : 3 min

🗨️ | 📌 | Vu 608 fois



Deux millions de foyers perçoivent le RSA qui a remplacé, en 2009, le Revenu minimum d'insertion. Photo Julio PELAEZ/EBRA

La fin d'un « pognon de dingue » qui ne sort pas les gens de la pauvreté ? Jeune président, Emmanuel Macron a suscité une vive polémique avec cette formule. Candidat à sa succession, il entend **conditionner le Revenu de solidarité active** (RSA) à « l'obligation de consacrer 15 à 20 heures par semaine » à une activité facilitant l'insertion professionnelle. Comme sa rivale LR, Valérie Pécresse.

Quinze milliards d'euros sont consacrés chaque année au RSA, principal minima social perçu par deux millions de foyers. Sept ans après leur entrée dans le dispositif, seuls 34 % des bénéficiaires en sont sortis et sont en emploi (dont un tiers de façon stable), pointe un récent rapport de la Cour des comptes. Elle propose un « meilleur accompagnement », notamment « l'inscription systématique d'un parcours de formation ou d'emploi au plus tard deux ans après l'entrée dans le dispositif ».

565 euros. C'est le montant du RSA pour une personne seule sans enfant. Cette allocation s'élève à 1 187 pour un couple avec deux enfants. Elle est majorée de 226 euros par enfant supplémentaire.

La gauche dénonce

Le président-candidat défend, lui, l'idée de « demander une part de devoir pour tous ceux qui le peuvent ». Le camp de gauche et les acteurs sociaux ont dénoncé vendredi à l'unisson la philosophie de cette nouvelle promesse électorale présentée jeudi. « On culpabilise ceux qui ont des difficultés dans la vie, comme si c'était de leur faute ou un choix personnel », s'indigne Philippe Martinez (CGT). « Les plus pauvres doivent être accompagnés, et non suspectés ou punis. Une formation doit être offerte, pas imposée », appuie Laurent Escure (Unsa). « Le RSA est un acte de solidarité et de protection important de notre État-social », fait valoir l'écologiste Sandrine Rousseau.



Sandrine Rousseau ✓

@sandrousseau



Le **#RSA** n'est pas un programme de rééducation de personnes fainéantes mais un droit social, conquis pour lutter contre la très grande pauvreté. C'est un acte de solidarité et de protection important de notre Etat-social. Il devrait être augmenté sans contrepartie.

#Macron

5:45 PM · 17 mars 2022



[Lire la conversation complète sur Twitter](#)



2,5 k



Répondre



Partager ce Tweet

[Lire 199 réponses](#)

Lutte contre l'assistanat pour les uns, stigmatisation pour les autres : au-delà du débat, cette réforme peut-elle aboutir ? « Modifier les critères de versement du RSA, c'est tout à fait possible, explique Olivier Philippot, avocat en droit social à Strasbourg. Mais pour ce faire, il faudra modifier la loi de 2008 qui l'a créé ou ses décrets d'application. » Bientôt un mi-temps payé moins que le Smic, ironisent les opposants au texte. Légalement est-ce possible ? « Le RSA est une prestation sociale qui peut être conditionnée à un effort d'insertion, pas une activité salariée », précise encore Olivier Philippot.

Précarité des jeunes : vers un revenu minimum ?

Difficultés à se nourrir, à se loger, à se soigner : en France, près d'un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Face à cette situation et à près de 60 jours de l'élection présidentielle, l'hypothèse d'un « revenu minimum jeune » fait débat. Notre article [à lire ici](#).

« C'est irréaliste »

« Conditionner le RSA à un travail, c'est irréaliste », alerte Véronique Devize, présidente du Secours catholique. « Les personnes que nous accompagnons sont en survie. Elles s'alimentent très mal, donc ont souvent des problèmes de santé ou de vieillissement prématuré. Les obliger à travailler, ce serait les enfoncer davantage.

Il y a aussi le problème de leur mobilité surtout en milieu rural et les frais de garde d'enfant notamment. » La présidente du Secours catholique plaide en revanche pour le versement d'un salaire qui viendrait compléter le RSA à ceux qui pourront travailler. Et surtout un meilleur accompagnement d'insertion. Obligatoire selon la loi, le deuxième pilier du RSA reste le maillon faible du dispositif. Outre « l'employabilité » des bénéficiaires, un autre obstacle sera à surmonter : celui des débouchés possibles pour les remettre sur le chemin du travail. Le devoir pourrait vite virer au casse-tête.